NOUVELLE REVUE THÉOLOGIQUE

107 N° 1 1985

Aux origines du Concile Vatican II

L.J. SUENENS

p. 3 - 21

https://www.nrt.be/es/articulos/aux-origines-du-concile-vatican-ii-826

Tous droits réservés. © Nouvelle revue théologique 2026

Aux origines du Concile Vatican II

Il m'a été demandé d'éclairer un point d'histoire qui a trait aux origines du Concile. Il concerne le plan initial que je soumis au Pape Jean XXIII et auquel Montini, alors Cardinal, fit référence dans une lettre à Jean XXIII, que j'ai communiquée à l'Istituto Paolo VI de Brescia, lequel la rendit publique dans son bulletin [1].

Voici donc les antécédents. Au cours d'une audience, en mars 1962, je me plaignis au Pape Jean XXIII du nombre, à mon sens abusif, de schémas préparés en vue de la discussion conciliaire à venir. Il y en avait, je crois, 72, de valeur fort inégale et, en tout cas, d'un poids excessif, empêchant à priori un travail fructueux et valable au sein du Concile. Jean XXIII me demanda de déblayer le terrain et de lui faire un projet à partir de ces schémas préparés.

Après étude de ces documents, j'adressais à Jean XXIII une note préliminaire qui avait comme but d'élaguer et de situer le Concile dans une vraie perspective pastorale. La note était à la fois négative et positive : le « idem nolle » et le « idem velle » étant essentiels pour faire ensuite un travail plus élaboré. J'annexe ici cette note (annexe 1), que Jean XXIII approuva de vive voix et qui fraya la route au travail ultérieur.

Fin avril 1962 le plan était prêt. J'y avais inséré, au maximum du possible, les thèmes qui m'étaient chers, avec le constant souci de promouvoir des adaptations pastorales qui me paraissaient de première importance. Le document, étant confidentiel, resta strictement personnel jusqu'au moment où je crus utile de le communiquer à quelques Cardinaux amis, dont le Cardinal Montini. Je retrouve dans mes archives une lettre du Cardinal Liénart, qui m'écrit son adhésion (voir annexe 2) ; les autres réagirent dans le même sens, oralement.

De son côté, le Cardinal Cicognani, Secrétaire d'Etat, envoya par ordre de Jean XXIII des photocopies de ce plan à un certain

1. *Istituto Paolo VI. Notiziario* n. 7, nov. 1983, 11-18. L'annexe 5 donne la traduction française de ce document.

nombre de Cardinaux, pour information. Cet envoi date du 19 mai 1962.

Jean XXIII souhaitait rallier quelques Cardinaux influents à ce projet, de manière à pouvoir le présenter au moment voulu sous leur patronage. Il me demanda dans ce but de rencontrer quelques Cardinaux qu'il désigna lui-même.

Une première rencontre eut lieu au Collège belge au début de juillet 1962. J'en rendis compte au Pape dans une lettre datée du 4 juillet 1962 (voir annexe 3). Une deuxième rencontre, peu après l'ouverture du Concile, eut lieu au Collège belge, comprenant outre le Cardinal Montini, d'autres Cardinaux tels le Cardinal Siri et le Cardinal Lercaro. Le ralliement au plan se fit sans peine puisqu'il s'agissait d'établir un cadre général pour discussion ultérieure au Concile.

On trouvera, en annexe 4, le plan proposé par moi dans son stade final. Jean XXIII, de son côté, l'avait fait sien dans ses traits essentiels. On le devine, en interligne, dans le mémorable Radio-Message qu'il fit le 12 septembre 1962, annonçant et présentant le Concile qui allait s'ouvrir quelques semaines plus tard. *L'Osservatore Romano* du 12 septembre 1962 introduisit le Concile sous le titre « Ecclesia Christi, lumen gentium ». Jean XXIII présentait le Concile à venir en continuité avec l'ordre du Seigneur : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit ; apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai prescrit » (*Mt 28*, 19-20). Ces paroles constituaient les thèmes mêmes du plan, et le discours du Saint-Père faisait également sienne la distinction proposée entre l'Eglise « ad intra » et l'Eglise « ad extra », qui constituait la charnière du plan.

Le Concile s'ouvrit le 11 octobre 1962. Jean XXIII avait dit : « en matière de Concile nous sommes tous novices », et il laissa au Concile le soin de faire ses premiers pas. Il m'avait dit : « Le premier devoir du Pape est d'écouter et de se taire pour laisser libre jeu à l'Esprit Saint » et, me montrant le plan dans son bureau, il me dit qu'il en ferait usage au bon moment. Voilà pour les antécédents.

On sait que, pendant les premières semaines, le Concile eut quelque peine à trouver sa voie et son orientation. Pour éclairer la suite des événements, il faut se rappeler par ailleurs l'état de

santé du Pape, qui commença à nous inquiéter. En date du 18 octobre 1962, le Cardinal Montini, préoccupé lui aussi du flottement, écrivit une lettre à Jean XXIII pour demander plus de structure et de cohérence dans le déroulement du Concile et, en finale de sa lettre, il fit allusion au plan que j'avais proposé. Le Pape m'envoya une photocopie de cette lettre à mon usage : elle est à présent de notoriété publique et intéresse particulièrement les historiens du Concile, car cette lettre éclaire déjà certains aspects du nouveau pontificat à venir.

L'état de santé du Pape s'aggravant, je me suis trouvé devant un problème de conscience : fallait-il prendre l'initiative de proposer le plan ou rester passif, puisque Jean XXIII s'était réservé le moment de le faire connaître ? Le Pape, malade, ne pouvant plus être approché directement, je lui écrivis une lettre d'affection et de sympathie sans soulever de questions, mais j'adressai à son secrétaire, Mgr L. Capovilla, à toute fin utile, copie de l'intervention que je comptais faire le surlendemain au Concile pour proposer le plan dans ses traits essentiels. Je n'imaginais pas que le Pape malade en aurait pris connaissance. A ma surprise, Mgr Dell'Acqua m'appela au Vatican le lendemain de grand matin pour me dire que Jean XXIII était non seulement pleinement d'accord avec mon texte, mais qu'il l'avait lu au lit et annoté, écrivant en marge quelques réflexions complémentaires en italien. J'ai demandé à Mgr Dell'Acqua de faire mettre en latin par ses services ces ajouts pontificaux, pour être sûr de ne pas trahir la pensée du Saint-Père, et c'est donc en toute sécurité de conscience que je fis *in aula* le discours du 4 décembre 1962, qui proposait le thème central auquel le Concile se rallia. L'adhésion fut d'autant plus unanime que le lendemain le Cardinal Montini, qui était resté très réservé pendant la première session du Concile, se prononça chaleureusement en faveur de ma proposition, ainsi que le Cardinal Lercaro.

Voilà, aussi objectivement que possible, l'enchaînement des faits. Avec le recul de l'histoire, Vatican II, j'en suis sûr, apparaîtra comme une grâce pentecostale pour laquelle Jean XXIII n'a pas prié en vain et pour laquelle il offrit sa souffrance et sa vie.

B-1020 Bruxelles † L.-J. Card. SUENENS
boulevard de Smet de Naeyer, 570

ANNEXES

1. - Note préliminaire adressée à Jean XXIII

NOTE AU SUJET DU CONCILE

Questions à choisir

L'annonce du Concile a fait naître de très grandes espérances auprès des fidèles et aussi dans le monde.

C'est à cette double attente qu'il doit répondre : de là, nous semble-t-il, la nécessité de traiter au Concile une double série de questions.

Une première série porterait sur l'Eglise *ad extra*, c'est-à-dire sur l'Eglise face au monde d'aujourd'hui.

Une deuxième série porterait sur l'Eglise *ad intra*, c'est-à-dire sur l'Eglise en elle-même, en vue d'ailleurs d'aider celle-ci à mieux répondre à sa mission dans le monde.

Le critère du choix

Qu'il nous soit permis, en toute loyauté filiale, de suggérer quel devrait être, à nos yeux, le critère qui déterminerait le choix des questions à porter à l'ordre du jour.

Positivement

Il nous semble que les questions à étudier par le Concile devraient être :
des questions d'importance *majeure*,
des questions d'importance *vitale*,
des questions d'importance pour *toute l'Eglise*,
des questions qui se situent dans la ligne du *renouveau pastoral* souhaité.

Négativement

Ce serait une immense et douloureuse déception pour l'Eglise et le monde si le Concile se perdait dans des questions mineures, de détail, alors que le monde et l'Eglise cherchent avec angoisse la réponse du Concile à des problèmes de brûlante actualité.

Le résultat serait que les arbres cacheraient la forêt et que le Concile serait étouffé, dans sa portée vitale, par toute cette floraison de branches secondaires.

Elaguer

Il nous semble donc qu'il faut élaguer impitoyablement tout ce qui est secondaire, mineur, d'intérêt local, d'ordre purement canonique ou administratif. Au concret, qu'il soit permis de dire, en toute franchise filiale, que les 8/10 des schémas, dans leur forme actuelle, ne nous paraissent pas être « matière à Concile ». Il suffit de les lire pour voir que les questions secondaires abondent.

Envoi à des Commissions

Il nous paraît que l'on devrait renvoyer l'examen de ces textes — sur lesquels régnait du reste à la Commission Centrale un large désaccord —

soit à la Commission pour la Réforme du Droit canon,
soit à des Commissions spéciales postconciliaires dont nous parlerons plus loin.

Tracer des avenues

Il nous semble que si le Concile du Vatican II veut éviter les tâtonnements pénibles qui ont marqué les premiers actes du Concile du Vatican I, il y aurait lieu de tracer quelques grandes avenues dans la forêt et de porter à l'avant-plan de l'attention des Pères quelques questions majeures.

Utilité d'une Commission restreinte

Pour procéder à un premier choix de ces questions — le choix décisif et définitif relevant en dernière instance de Sa Sainteté le Pape —, il paraîtrait opportun et pratique que le Saint-Père crée, à son usage personnel et privé, une Commission restreinte — une sorte de brain trust — de quelques membres qui auraient à lui proposer les grandes questions dominantes qui répondent aux critères énoncés ci-dessus.

Choix en fonction de la durée

Il faudra forcément limiter le choix de ces questions selon la durée que l'on envisage pour le Concile. Il faut, à tout prix, éviter que les évêques aient l'impression qu'on n'a pas pu examiner sérieusement les questions à l'ordre du jour et que le Concile s'enlise dans les détails.

Commissions postconciliaires

En toute hypothèse, et quelle que soit la durée du Concile, il y aurait lieu, semble-t-il, d'envisager et d'annoncer assez rapidement la création de Commissions postconciliaires.

But

Ces Commissions seraient chargées, après le Concile
1. de poursuivre l'examen des questions non abordées ou non résolues au Concile ou même des questions neuves ;
2. de contrôler la suite pratique qui sera donnée aux décisions du Concile dans les divers secteurs.

Composition

Ces Commissions postconciliaires décongestionneraient le Concile et leur création donnerait un sentiment de sérieux dans le travail que tout le monde souhaite. Ces Commissions postconciliaires devraient être composées d'évêques représentatifs des divers continents et nommés par le Saint-Siège. Il ne faudrait pas qu'ils soient trop nombreux. On pourrait adjoindre des spécialistes à titre consultatif.

Ces Commissions pourraient poursuivre le travail des Commissions préconciliaires, sur des bases nouvelles, en profitant des directives fondamentales du Concile lui-même.

Ces Commissions pourraient être rattachées à chaque Congrégation

Il nous semble qu'il serait d'une utilité extrême pour le bien des âmes que ces Commissions deviennent des organismes permanents, attachés à chaque Congrégation de la Curie Romaine. Cela créerait au sein de chaque Congrégation comme un courant de vie entre le Centre et la périphérie et permettrait aux évêques qui sont sur place de faire connaître leurs soucis

pastoraux et de repenser pastoralement les problèmes de chaque Congrégation, qui par la force des choses est plus sensibilisée aux aspects administratifs et canoniques.

En outre, ces Commissions pourraient recevoir du Saint-Père le mandat de préparer cette réforme de la Curie romaine que souhaitent les évêques du monde entier et qui est essentielle si l'on veut aboutir à un renouveau pastoral, vrai, concret, durable.

Un Concile qui proclamerait quelques grandes vérités sans mettre en place un dispositif pour veiller aux réalisations au lendemain du Concile serait comme un court printemps qui n'aboutirait pas à l'été et aux moissons.

Décentralisation par les Conférences épiscopales

Une des grandes difficultés du Concile, non pas sur le plan dogmatique où l'unité absolue est facile mais sur le plan pastoral, sera de tracer des règles à la fois uniques et souples dans leurs adaptations.

Serait-il permis de souhaiter, pour le bien de l'Eglise, que, sur le plan des applications pastorales, un certain nombre d'adaptations concrètes soient réservées aux Conférences épiscopales, moyennant naturellement l'accord final du Saint-Siège ?

Danger d'immobilisme

L'effort de renouveau pastoral ne s'est pas fait sentir avec la même intensité dans les divers pays. Il est à craindre que les évêques qui ont le plus d'expérience en ce domaine ne soient pas assez nombreux pour faire prévaloir leurs vœux au sein du Concile. L'expérience de ce qui se passe dans la Commission Centrale montre qu'il existe un fort courant intégriste opposé à tout renouveau pastoral d'une certaine envergure. Puisse le Saint-Esprit éclairer Sa Sainteté le Pape pour que la tendance immobiliste, même si elle se révélait numériquement la plus forte, ne puisse en dernier ressort prévaloir.

Concile pastoral

S'il était permis, en finale de cette note, d'exprimer un souhait : c'est que le Concile soit, par excellence, un Concile pastoral, c'est-à-dire apostolique. Quel bienfait immense ce serait pour l'Eglise s'il pouvait définir, dans ses grands traits, comment l'Eglise tout entière doit être mise en état de mission, et cela à tous les niveaux : laïcs, religieux, clergé, évêques et Congrégations romaines ! Quelle magnifique grâce de Pentecôte ce serait pour l'Eglise, ainsi que le souhaitait, avec tant de cœur et d'espérance chrétienne, notre Chef très aimé !

2. - Lettre du Cardinal Ach. Liénart

Evêché de Lille
68, Rue Royale
Rome, le 14 juin 1962
S.E.R. le Cardinal Suenens
Archevêque de Malines
et Bruxelles

Eminence,

Je viens de prendre connaissance du plan que vous avez élaboré pour fondre tous les éléments de valeur recueillis par les Commissions Préparatoires dans un ensemble capable de révéler au monde moderne ce qu'est la véritable Eglise de Jésus Christ et quelle réponse elle apporte à ses profondes aspirations.

Votre projet m'enchante absolument et je ne veux pas attendre ce soir pour vous le dire par un simple coup de téléphone. J'approuve pleinement l'esprit apostolique dans lequel vous l'avez conçu, la disposition des parties telle que vous l'avez tracée et la largeur des perspectives que vous avez ouvertes.

A l'époque où l'Eglise est vraiment la question discutée, je crois que le Concile ne peut mieux faire que de s'attacher à la présenter dans toute sa réalité, sa riche complexité, son dynamisme constructif et son ouverture très large à tous les hommes.

Il reste encore beaucoup à faire pour que ce vœu du Saint-Père soit effectivement réalisé par le Concile. Mais je souhaite vivement que votre projet soit agréé et que nous puissions sans plus tarder nous engager résolument dans cette voie.

Veuillez agréer, Eminence, avec mes remerciements, l'assurance de mon respectueux et fraternel attachement.

(s) Achille Card. Liénart
Ev. de Lille

---

3. - Lettre du Cardinal L.-J. Suenens à Jean XXIII

Malines, le 4 juillet 1962.

Très Saint Père,

Votre Sainteté m'a demandé de lui faire part directement des réactions des divers cardinaux qui ont étudié le plan général proposé.

Nous avons eu un contact très amical et facile au Collège belge. Au début de la réunion, le Cardinal Döpfner émit l'idée qu'il valait peut-

être mieux laisser les schémas se suivre pour discussion au Concile sans plan d'ensemble, mais il se rallia rapidement à l'avis unanime et insistant des Cardinaux Montini, Siri, Liénart qui soutinrent très chaudement le plan proposé et qui soulignèrent fortement la nécessité d'un plan architectural à la fois large et cohérent.

Tous furent d'accord pour souhaiter que le Concile débute par une partie doctrinale qui serait l'objet de la première session, la partie pastorale occupant la ou les sessions ultérieures.

Chacun souhaita que cette partie doctrinale débute par l'étude de l'Eglise : « De Ecclesiae Christi mysterio », c'est-à-dire l'Eglise en son être, dans ses composantes propres.

Unanimement on souhaita que le Secrétariat du Concile n'envoie pas aux évêques, pêle-mêle, les schémas disparates déjà préparés : cela ferait mauvais effet dans le monde de voir le Concile débuter par des choses secondaires et dont on ne dégage pas l'idée centrale.

Ce souci de commencer par une constitution sur l'Eglise, — avec l'espoir que le Concile du Vatican II soit vraiment le Concile : « De Ecclesia » — est partagé même dans le monde orthodoxe. Je transcris sur feuille séparée un texte récent du Prof. Florovsky, qui est un des théologiens orthodoxes les plus en vue à l'heure actuelle. Un catholique s'exprimerait autrement dans la formulation, mais la convergence sur l'idée centrale me semble frappante, et c'est à ce titre que je le signale.

Il reste à présent à élaborer un plan plus détaillé en montrant où et comment les schémas définitifs pourraient s'insérer, à leur place, dans le cadre général tracé. Les Cardinaux cités souhaitant que je fasse le travail, je me suis mis à l'œuvre en rentrant, en utilisant au maximum les schémas qui existent. Sur une feuille jointe j'annexe quelques considérations sur ce tableau afin de le situer d'une manière plus précise et d'en indiquer le sens général.

Après quoi, Très Saint Père, il ne me restera plus qu'à livrer tout cela à Votre Sagesse et à prier le Saint-Esprit de Vous guider pour les orientations décisives finales.

Je viens de lire : « Il diario del Concilio Vaticano I » du P. Dehon, dont Votre Sainteté m'avait recommandé la lecture : c'est plein d'intérêt, de vie et d'enseignement à la fois sur ce qu'il faut faire... et sur ce qu'il ne faut pas faire. C'est un livre tout à la gloire du Saint-Esprit qui fait son œuvre à travers des instruments toujours bien déficients et parfois si pauvrement humains.

Recevez, Très Saint Père, l'expression de mes sentiments de profonde piété filiale, avec lesquels j'ai l'honneur et la joie d'être

de Votre Sainteté

4. - Le plan proposé à Jean XXIII

INTRODUCTION

Le plan que l'on va lire a été conçu de manière à donner au Concile une grande allure pastorale, cohérente, et facile à saisir pour tous. Il se présente comme une fresque en trois parties : une introduction de base, les thèmes majeurs groupés sous quatre grands titres, et un message final qui serait comme l'apothéose du Concile.

Réponse à l'attente

Les thèmes mis en relief sont ceux qui, croyons-nous, retiennent le plus l'attention des fidèles et du monde. On a voulu répondre à des attentes et situer le Concile en pleine vie de l'Eglise et du monde, et non en vase clos.

Convergence autour de quatre centres d'intérêt

Ces thèmes groupent autour de quatre centres d'intérêt les questions traitées en ordre dispersé et avec des optiques parfois opposées dans les schémas rédigés par tant de plumes différentes.

Utilisation des travaux accomplis

Ces thèmes permettent d'utiliser au maximum les schémas élaborés : un immense et important travail a été fait dont il faut profiter, en lui enlevant son caractère de mosaïque, de fragments, et en lui insufflant une âme. Ces schémas sont en général des squelettes sans vie en raison de leur présentation juridique, canonique ou parfois répressive. On s'efforcera dans le plan de leur donner un souffle et un élan et de les faire concourir à un ensemble.

Convenant aux doctes comme au peuple fidèle

Les thèmes qui se détachent et sont aisés à retenir conviennent aux évêques, aux théologiens comme aussi aux chrétiens ordinaires qui pourront, grâce à ce plan facile à vulgariser, suivre les phases du Concile, et vivre au rythme de l'Eglise. Ce seront des thèmes tout indiqués pour la prédication des pasteurs ; ils sont de nature à frapper l'imagination par leur simplicité et leur relief.

Instrument de progrès pastoral

Ces thèmes permettent de rencontrer, chemin faisant, les principales erreurs courantes, soit « ad intra » au sein de l'Eglise, soit « ad extra » dans le monde. Mais ils les rencontrent d'une manière positive et constructive, sans anathèmes. Ils permettent aussi de se rendre compte de certaines lacunes de notre pastorale et d'y porter remède.

PROJET DE PLAN D'ENSEMBLE

De Ecclesiae Christi mysterio : *Schéma de départ*

Il semble qu'il faille, pour commencer, rattacher le Concile du Vatican II au Concile du Vatican I. Le meilleur moyen serait de commencer le Concile par l'étude d'un schéma : « De Ecclesiae Christi mysterio ».

RAISONS

a. *Continuité avec le Concile de Vatican I*

Le Concile du Vatican I avait préparé déjà un schéma : « De Ecclesia » dont on n'a pu définir qu'un aspect : celui de la Primauté et de l'Infaillibilité pontificales. On n'a pas eu le temps de « situer » les évêques ni de situer les laïcs dans le mystère de l'Eglise.

b. *Meilleur équilibre doctrinal*

Ce serait, à la fois, faire œuvre de continuité et faire œuvre d'équilibre car le mystère de l'Eglise apparaîtrait ainsi dans toute son ampleur et en pleine harmonie.

c. *Un pas vers nos frères séparés*

Les orthodoxes reprochent à l'Eglise de minimiser ou de supprimer le rôle des évêques ; les protestants lui reprochent de ne pas donner aux laïcs la place qui leur revient. Dans ce schéma « De Ecclesiae Christi mysterio » on pourrait utilement répondre d'une manière positive aux objections faites par eux en montrant le lien entre la papauté et le Corps de l'Eglise, en montrant la place et le sens du Collège épiscopal et en affirmant le rôle des laïcs (tout ceci devra d'ailleurs être précisé ultérieurement).

d. *Operari sequitur esse*

Avant de consacrer le travail du Concile à « l'Eglise à l'œuvre », il est essentiel, semble-t-il, de préfacer ce travail par une déclaration doctrinale importante de l'Eglise sur elle-même : operari sequitur esse. L'Eglise doit se définir : quid dicis de teipso ?

e. *L'Eglise, « c'est Jésus-Christ communiqué et répandu »*

On mettrait ainsi d'emblée l'accent sur l'essentiel : l'Eglise, c'est le Christ vivant aujourd'hui dans son Corps mystique, c'est le Christ, notre contemporain.

L'unique question qui, pour les évêques de 1962, résume tout, est de savoir si, oui ou non, nous continuons fidèlement l'œuvre que le Maître nous a confiée, l'œuvre qu'Il veut accomplir, Lui, à travers nous.

L'idée maîtresse

Tout naturellement le Concile pourrait embrasser deux vastes secteurs :

celui de *l'Eglise ad intra*

celui de *l'Eglise ad extra.*

Le schéma proposé introduit l'examen de conscience collectif que les évêques veulent faire sur leur mission. La question fondamentale qui se pose à eux et qui pourrait être la question centrale de tout le Concile, le carrefour d'où partent ses grandes avenues, pourrait être celle-ci :

Comment l'Eglise du XX^e^ siècle répond-elle à l'ordre ultime du Maître :

— Euntes ergo
— Docete omnes gentes
— Baptizantes eos
— In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti
— Docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis.

Ce qui conduit tout naturellement au plan suivant :

Section A : Ecclesia ad intra

On pourrait prendre comme base de division le texte même de saint Matthieu qui vient d'être cité :

— Euntes ergo : ECCLESIA EVANGELIZANS (vel SALVIFICANS)
— Docete omnes gentes : ECCLESIA DOCENS
— Baptizantes eos : ECCLESIA SANCTIFICANS
— In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti : ECCLESIA ORANS

Section B : Ecclesia ad extra

Ici on pourra grouper quelques grands problèmes que nous indiquerons plus loin et qui se situent facilement sous ces mots « docentes eos servare omnia quaecumque mandavi vobis ».

Utilisation des schémas déjà préparés

Ce schéma « De Ecclesiae Christi mysterio » est déjà préparé par divers schémas existants, tels le schéma : « De Ecclesiae militantis natura » et le schéma « De membris Ecclesiae... » (Relatore Card. Ottaviani). Il suffira que ces schémas soient remaniés selon les observations des membres de la Commission Centrale. En raison de leur caractère d'ouverture à l'ensemble on pourrait ici ou là amplifier le texte déjà acquis mais le travail remanié sera substantiellement utilisable comme introduction.

Section A

ECCLESIA AD INTRA

I. *Ecclesia evangelizans* (seu *salvificans*)

Euntes ergo. Il s'agit, pour répondre à l'ordre du Sauveur, de mettre « l'Eglise tout entière en état de mission ». C'est le secteur de la *pastorale missionnaire.*

Une déclaration doctrinale

La Commission Centrale a adopté, quasi à l'unanimité, le souhait émis par un membre de voir le Concile élaborer une déclaration importante sur le devoir missionnaire des membres de l'Eglise, tant « ad extra », vis-à-vis des peuples non chrétiens, que « ad intra » vis-à-vis de ceux qui minimisent ou même veulent éliminer tout effort tendant à « convertir », prétextant que le « témoignage de la vie » suffit, que l'apostolat est une intrusion et un attentat à la conscience d'autrui, que toutes les opinions se valent si elles sont sincères, que la bonne foi supplée d'elle-même à la foi théologale. Ce qui est le contre-pied de l'Evangile et sape par la base tout effort « d'aller porter l'Evangile à toute créature ».

Etudions, à présent, l'*Ecclesia evangelizans*, par parties.

A. *Sur le plan épiscopal*

Il est normal que l'examen de conscience et de renouveau pastoral de tout apostolat commence par ceux qui sont apôtres de droit divin et, comme tels, chefs de la pastorale de leur diocèse.

Questions majeures

1. Il y aurait lieu de faire une importante déclaration au sujet du collège apostolique et du rôle de l'évêque au sein de l'Eglise. Ce schéma « de episcopis » sera, in obliquo, de la plus grande utilité vis-à-vis de nos frères séparés orientaux, qui reprochent à l'Eglise d'avoir fortement minimisé leur rôle dans l'Eglise. Le schéma « de episcopis » existe sous le titre « De episcopis residentialibus » (Relatore Card. Ottaviani). Il suffit de le refaire selon les observations présentées par les membres de la Commission Centrale, particulièrement selon les avis des Cardinaux Richaud, Döpfner, Bea.

2. Il y aurait lieu d'affirmer nettement le rôle propre de l'évêque comme chef de la pastorale d'ensemble de son diocèse.

3. Il y aurait lieu d'étudier la « cura animarum » vue sous l'angle des devoirs épiscopaux. Ce schéma existe : « De Cura animarum in genere », Pars prior (Relatore Card. Marella).

4. A la lumière des principes énoncés, on dégagerait comme corollaires pratiques :

a. L'augmentation du pouvoir des évêques « in se ». On aurait à mettre ensemble le schéma « de episcopis » préparé par la Commission des évêques et le schéma préparé par la Commission Orientale, car ils se complètent.

b. L'augmentation du pouvoir des évêques « quoad religiosos exemptos individualiter ».

c. L'augmentation du pouvoir des évêques « quoad religiosos exemptos collective prout adunantur in Unionibus Superiorum Maiorum ».

B. *Sur le plan du clergé séculier et régulier*

Ici se situent les problèmes concernant le clergé : vocation, séminaire et scolasticat, soins après l'ordination, et aussi l'aide éventuelle de diacres permanents, etc.

a. Le Concile de Trente a marqué de son empreinte les *Séminaires*. Saint Charles Borromée leur donna une forme qui devint classique. Malheureusement, au cours des âges, les séminaires devinrent de plus en plus exclusivement des centres de piété et d'études et perdirent certains aspects pastoraux pratiques que le Concile de Trente voulait.

Il faudrait créer un type nouveau de séminaire ou plus exactement compléter le séminaire, conçu uniquement comme centre de piété et d'études, en lui donnant aussi un rôle comme centre d'initiation pastorale pratique selon une méthodologie à préciser.

Cette réforme aurait d'incalculables conséquences, car le renouveau apostolique du clergé conditionne tout.

Du point de vue plus particulier des religieux on pourrait examiner ici toutes les questions d'adaptation à l'apostolat que posent pour les ordres actifs les règles de vie religieuse comme aussi les questions concernant la meilleure collaboration du clergé séculier et régulier dans le cadre des nécessités apostoliques actuelles. On pourra utiliser quelques schémas existants v.g. : « De sacrorum alumnis formandis », « De vocationibus ecclesiasticis fovendis » (Relatore Card. Pizzardo), ainsi que les schémas « Quaestiones de religiosis », v.g. « Disciplina de renovatione vitae et spiritus », etc. (Relatore Card. Valeri).

b. Sur le plan des *diacres permanents*. N'y aurait-il pas lieu de laisser ouverte la possibilité, pour tel ou tel pays, de tenter l'expérience des diacres permanents qui seraient tellement utiles si l'on veut vraiment que le message — et les sacrements — atteignent tous les hommes ?

Une Commission ad hoc pourrait en rechercher les conditions. Si le Concile ne souhaite pas l'instauration du diaconat permanent au plan universel, qu'il permette l'expérience sur un plan restreint. La question mérite, semble-t-il, examen conciliaire.

C. *Sur le plan des religieuses et des frères*

L'Eglise compte près d'un million de religieuses et de nombreux frères. Ces forces énormes ne sont pas employées à cent pour cent dans la ligne de l'apostolat. Il y aurait une revalorisation à opérer en demandant un vaste effort d'« aggiornamento » des règles et des coutumes des religieuses (et des frères) aux nécessités de l'apostolat d'aujourd'hui. Et il y aurait à marquer fortement le rôle qu'elles pourraient jouer — moyennant préparation — comme animatrices du laïcat adulte.

D. *Sur le plan des laïcs*

1. Déclaration doctrinale

Il faudrait une déclaration importante sur le rôle des laïcs dans l'Eglise. Le Droit canon ne leur consacre que trois lignes ! Un schéma « de laicis » a été préparé, mais il serait à refaire pour lui donner une âme et de l'ampleur. Ce schéma devrait d'ailleurs être harmonisé avec le schéma préparé par la Commission pour l'apostolat laïc.

Nos frères séparés reprochent à l'Eglise que nous péchons par cléricalisme, que nous étouffons le laïcat. Nos frères séparés croient au « sacerdoce des fidèles » et leur assignent un rôle important. Souvent, quand un catholique abandonne la foi et passe à une secte, il dira qu'il a trouvé là une religion où il est respecté davantage et où il peut agir.

En tenant compte de tout cela il faudrait élaborer une importante déclaration, chaleureuse et paternelle à l'égard des laïcs, reconnaissant leurs droits et devoirs en vertu de leur baptême, qui les incorpore dans l'Eglise.

2. Une terminologie « catholique » en matière d'Action Catholique.

Il y aurait lieu d'aborder la question posée au Congrès mondial de l'apostolat laïc par S.S. Pie XII en 1957 sur le sens « générique » à réserver ou, selon le mot de S.S. Pie XII, à « restituer » au terme « Action catholique ». Après l'appel explicite du Pape Pie XII à ce sujet au Congrès mondial de l'apostolat laïc on ne peut, semble-t-il, laisser cette question sans réponse.

On aurait à utiliser les schémas existants : « De laicis » (Relatore Card. Ottaviani) et les schémas sur l'apostolat laïc préparés par la Commission présidée par le Cardinal Cento.

II. *Ecclesia docens*

Il faut aller vers ceux qui ne connaissent pas le Sauveur et leur porter son message, tout le contenu de son message, afin de faire passer « tout l'Evangile dans toute la vie ». C'est l'objectif de la *pastorale catéchétique* au sens le plus ample du mot.

Il faut faire connaître l'Evangile aux hommes de toute condition et par tous les moyens.

De toute condition

— Il y a lieu d'étudier l'enseignement religieux dans les divers *centres d'enseignement* jusqu'aux Universités inclusivement.

— Il y a lieu d'étudier la question d'un *catéchisme* universel. Faut-il un catéchisme unique ou plus simplement un directoire ? Et quels seraient les vœux à recueillir sur le contenu de ce directoire, par exemple du point de vue apostolique ?

— Il y a lieu d'étudier la transmission du Verbum Dei dans la *prédication*.

Ces diverses questions sont traitées en divers schémas, tels p. ex. « De catechismo et catechetica institutione » (Relatore Card. Cicognani), « De catechetica populi christiani institutione » (Relatore Card. Ciriaci), « De Verbo Dei » (Relatore Card. Bea).

Par tous les moyens

On pourrait insérer ici l'examen des diverses techniques de diffusion : presse, radio, cinéma, T.V. et reprendre la substance utile du schéma élaboré sur les moyens de diffusion.

III. *Ecclesia sanctificans*

Ce serait la place pour quelques grandes questions concernant la *pastorale des sacrements*.

Cf. v.g. Schemata : « De Ecclesiae Sacramentis » (Relatore Card. Cicognani) ; « De Sacramento poenitentiae » (Relatore Card. Marella) ; « De Sacramento ordinis » (Relatore Card. Marella) ; etc.

IV. *Ecclesia orans*

C'est ici que se situe toute la *pastorale liturgique*.

On peut reprendre le schéma « De sacra liturgia » de la Commission, qui touche les divers sujets, en dégageant le schéma de ses accessoires pour examiner quelques questions majeures qu'il faudrait choisir en raison de leur importance pour toute l'Eglise, à la fois d'Occident et d'Orient.

Cf. v.g. Schemata : « De usu linguarum vernacularum in liturgiis » (Relatore Card. Cicognani) ; « De officio divino » (id.)

Section B

Ecclesia ad extra

On pourrait mettre cette partie sous le texte de saint Matthieu faisant suite aux mots « Euntes... » : « docentes eos servare quaecumque mandavi vobis ».

Ce que le monde attend

L'Eglise doit porter le Christ au monde. Ce monde a ses problèmes propres, pour lesquels il cherche avec angoisse une solution ; certains de ces problèmes font obstacle à la diffusion de la vérité et de la grâce.

Voici quelques problèmes majeurs que l'on peut grouper ainsi :

Que cherchent les hommes ? Réponse : ils cherchent l'amour au sein du foyer, leur pain quotidien pour eux-mêmes et leur famille, la paix tant

à l'intérieur de chaque pays que celle entre les nations. Ce sont quelques aspirations fondamentales. L'Eglise a-t-elle quelque chose à leur apporter sur ces divers plans ?

Les réponses

On pourrait suggérer que le Concile concentre son attention sur les quatre problèmes suivants :

a. L'Eglise et la *société familiale* et en particulier la société conjugale.

L'état de grâce est particulièrement menacé dans les âmes sur le plan de la morale conjugale. Nous nous trouvons devant un problème crucial : celui de la limitation des naissances. Il faut refaire, en fonction des problèmes nouveaux, l'essentiel de « Casti Connubii » en se servant de certaines déclarations de Pie XII et en nuançant les devoirs des époux et leur responsabilité parentale.

Il y aurait lieu de refaire pour l'encyclique « Casti Connubii » ce qui a été fait pour « Rerum Novarum » revue par « Quadragesimo Anno » et remise au point par « Mater et Magistra ».

Divers schémas existent : « De matrimonio et familia » (Relatore Card. Ottaviani).

b. L'Eglise et la *société économique*

On attend que l'Eglise condamne le *communisme* athée. Il faudra surtout qu'elle dégage la *part de vérité* du communisme, et qu'elle condamne fortement les injustices et inégalités sociales dans la répartition des biens. Face aux pays sous-développés il faut que l'Eglise apparaisse comme l'Eglise de tous et surtout des pauvres. Les moralistes ont consacré des milliers de volumes à préciser le « de sexto » ; on ne possède quasiment rien sur l'obligation de donner son superflu aux autres ni sur la destination sociale des biens créés à l'usage de tous. On devrait vigoureusement marquer le sens social et communautaire immanent au christianisme authentique.

c. L'Eglise et la *société civile*

Nous nous trouvons devant un monde politique nouveau. Certains problèmes se posent concernant les rapports Eglise-Etat. Un de ces problèmes importants est celui de la liberté religieuse que l'Eglise revendique pour elle-même. Quelle doit être son attitude à l'égard de la liberté religieuse des autres ?

Cf. v.g. le schéma « De libertate religiosa » (Relatore Card. Bea).

d. L'Eglise et la *société internationale*

Le monde d'aujourd'hui, qui a connu les horreurs de deux guerres mondiales, aspire profondément à la *paix* internationale et est très sensible à tout ce qui la met en cause. Il serait bon de montrer au monde que l'Eglise est, par excellence, un instrument de paix.

On attend de l'Eglise une prise de position à propos de la guerre, de la bombe atomique, de l'emploi de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, etc. Problèmes délicats, mais qu'il faudra rencontrer, sans doute, de l'une ou de l'autre façon.

Message au monde

Il serait souhaitable, semble-t-il, que le Concile adresse un message final et solennel au monde.

Ce message — de grande allure — pourrait s'adresser

d'abord à nos frères séparés orthodoxes,

ensuite à nos frères séparés protestants,
puis à tous ceux qui croient en Dieu dans le monde,
enfin aux athées en leur découvrant le sens de Dieu et de sa présence.

Ce message pourrait se terminer en évoquant le Christ glorieux, Roi des hommes et Maître de l'univers, « Pantocrator », Principe et Fin du cosmos tout entier, selon une vision chère aux hommes d'aujourd'hui.

Ce message finirait par une sorte d'acte de foi collectif au Christ vivant dans son Eglise, selon sa promesse : « Et ecce vobiscum sum usque ad consummationem saeculi. »

Vision eschatologique où l'Eglise prend conscience de son état d'Eglise « peregrinans et in via » et où elle s'adresse au Seigneur pour lui être humblement et courageusement fidèle « donec veniat, usque ad diem adventus Domini ».

---

5. - Lettre du Cardinal J.-B. Montini au Cardinal Aml. Cicognagni, Secrétaire d'Etat

Du Vatican, 18 octobre 1962

Eminence Révérendissime,

C'est avec une profonde humilité que, sur les instances d'autres Evêques dont la sagesse ne peut faire de doute à mes yeux, et parmi lesquels mes vénérés Confrères de l'épiscopat de Lombardie, je me permets d'attirer votre attention sur ce fait qui nous paraît fort grave, à moi-même et à d'autres Pères du Concile : il n'existe pas, ou du moins on ne voit pas annoncer de programme organique, répondant à une idée et à un ordre logique, pour le Concile qui vient d'être heureusement ouvert et que suivent les regards de l'Eglise entière, ceux aussi du monde profane. On a annoncé qu'en premier lieu sera discuté le schéma sur la Liturgie sacrée, alors que dans le volume qui a été distribué ce schéma ne précède pas les autres et qu'il ne présente aucune exigence primordiale ; cela me paraît confirmer les raisons de craindre que le Concile n'ait pas un plan de travail préétabli. Si c'est le cas, comme il semble bien, son déroulement sera déterminé et peut-être compromis par des motifs étrangers aux sujets dont le Concile doit s'occuper ; aucune structure organique ne vient refléter les grandes finalités que le Saint-Père a assignées, par manière de justification, à la célébration de cet événement extraordinaire. C'est dangereux pour le résultat du Concile ; cela en diminue la signification ; cela lui fait perdre devant le monde cette vigueur de pensée et cette intelligibilité dont son efficacité peut dépendre grandement. La matière qui a été préparée ne semble pas prendre une figure architecturale harmonieuse et unifiée, ni atteindre la hauteur d'un phare projetant sa lumière sur le temps et le monde.

C'est pourquoi je me permets, moi qui suis le dernier, de rappeler à Votre Eminence Révérendissime qu'il y a déjà plusieurs mois et sur son invitation personnelle, quelques Cardinaux s'étaient entretenus de cette nécessité, pour le Concile, de constituer non pas une accumulation de blocs sans lien ni

cohérence entre eux, mais un monument dont la construction obéisse à une pensée. On était arrivé à certaines conclusions qui me semblaient heureuses et qui, soumises confidentiellement à l'appréciation d'autres personnalités ecclésiastiques judicieuses, furent estimées excellentes.

C'est ainsi que je me permets également de vous indiquer quel paraît toujours être le projet qui s'impose, oserais-je dire, pour le Concile qui vient de s'ouvrir.

1. Le second Concile œcuménique du Vatican doit être polarisé sur un thème unique : la Sainte Eglise. C'est ce que veut la continuité avec le premier Concile du Vatican, qui fut interrompu alors qu'il traitait ce sujet. C'est ce qu'attend l'Episcopat tout entier, pour savoir quels sont exactement ses pouvoirs, après la définition des pouvoirs pontificaux, et quels rapports existent entre ceux-ci et ceux-là. C'est ce que réclament, semble-t-il, la maturité atteinte par la doctrine sur l'Eglise, après l'Encyclique « Mystici Corporis », et l'extraordinaire fécondité que pareille doctrine offre non seulement aux études des théologiens et des canonistes, mais aussi à la prière et à la vie actuelle de l'Eglise. C'est ce que paraissent désirer les hommes de notre temps, qui, dans notre religion, prennent en considération surtout, et souvent de façon exclusive, le fait ecclésial. La Sainte Eglise : tel doit être le thème unitaire et englobant de ce Concile ; et tout l'immense matériel qui a été préparé devra s'organiser autour de ce qui s'indique de façon obvie comme son centre sublime.

2. Cela étant, le Concile doit commencer par tourner sa pensée vers Jésus-Christ, notre Seigneur. C'est Lui qui doit apparaître comme le principe de l'Eglise, Lui dont elle est l'émanation et la continuation. L'image de Jésus-Christ, comme le Pantocrator des anciennes basiliques, doit dominer son Eglise réunie autour de Lui et devant Lui. On a déjà prononcé l'acte de foi, et c'est fort bien. Mais l'hymne adressé au Christ devrait suspendre au Chef céleste et invisible son corps mystique et historique qui est en train de vivre une heure de totale plénitude. Il suffirait peut-être d'une invocation, d'un acte de prière du Concile tout entier au Christ Seigneur, mais un acte exprès, solennel, conscient, déterminant pour tout le déroulement ultérieur du Concile.

3. Celui-ci devrait, toujours dès son début, accomplir un acte unanime et joyeux d'hommage, de fidélité, d'amour, d'obéissance, au Vicaire du Christ. Après la définition de la primauté et de l'infaillibilité du Pape, il y eut quelques défections, quelques hésitations et puis aussi des adhésions dociles. A l'heure actuelle, l'Eglise se réjouit de reconnaître en Pierre, en son Successeur, cette plénitude de pouvoirs en quoi consiste le secret de son unité, de sa force, de sa mystérieuse aptitude à défier le temps et à faire des hommes une « Eglise ». Pourquoi ne le dit-elle pas ? Pourquoi le Concile n'exprime-t-il pas cette certitude maintenant acquise ? Pourquoi, ayant à traiter bientôt des pouvoirs des évêques, n'éloigne-t-il pas de lui-même toute espèce de tentation et de l'esprit des autres toute espèce de doute quant à la plus mince possibilité de voir remettre en question la souveraine grandeur et consistance de ces vérités ? Sur ce point également, il suffirait d'un acte simple et bref, mais solennel et cordial.

4. Ensuite on voit le Concile se concentrer sur le « mystère de l'Eglise ». C'est-à-dire qu'il ordonne, élabore et exprime les doctrines relatives à lui-même, à l'Episcopat, aux Prêtres, aux Religieux, aux Laïcs, aux différentes expressions de la vie ecclésiale, aux âges de la vie, à la jeunesse, aux femmes, etc. Si du moins il faut aller jusque-là. L'Eglise prend pleine conscience d'elle-même, démontre qu'elle est authentiquement issue de l'Evangile, renouvelle l'ordonnance de ses cadres, de ses organes, de ses hiérarchies ; autrement dit elle définit son droit constitutionnel, non seulement quant à l'aspect juridique de société parfaite, mais aussi quant à d'autres aspects qui lui sont propres, ceux d'une humanité vivant de foi et de charité, animée par l'Esprit Saint, aimée comme Epouse du Christ, une et catholique, sainte et sanctifiante. Telle fut, me paraît-il, la pensée initiale du Pape quand il annonça le Concile. Et c'est sur ce chapitre « Qu'*est*-ce que l'Eglise ? » que devrait se clôturer la première session générale du Concile, rassemblant les nombreux schémas qui entrent dans cette perspective.

5. La seconde session devrait, quant à elle, considérer la mission de l'Eglise : ce que l'Eglise *fait*. Operari sequitur esse. Et ce serait, à mon sens, beau et facile de reprendre en différents chapitres les multiples activités de l'Eglise : Ecclesia docens ; Ecclesia orans (c'était ici le lieu de traiter de la Liturgie sacrée) ; Ecclesia regens (c'est-à-dire engagée dans les diverses tâches de la vie pastorale) ; Ecclesia patiens, etc. Toutes les questions de morale, de dogmatique (en fonction des besoins de notre temps), d'assistance charitable, d'apostolat missionnaire, etc. pourraient être étudiées en bon ordre en ce second temps du Concile.

6. Enfin sera nécessaire une troisième session, avec pour objet les relations de l'Eglise avec le monde qui l'environne, qui se trouve en dehors d'elle et loin d'elle. Cela comprend : 1. les rapports avec nos frères séparés (traiter de cette question au début du Concile, c'est, à mon avis, en compromettre la solution) ; 2. les rapports avec la société civile (la paix, les relations avec les Etats, etc.) ; 3. les rapports avec le monde de la culture, de l'art, de la science... ; 4. les relations avec le monde du travail, de l'économie, etc. ; 5. les rapports avec les autres religions ; 6. les relations avec les ennemis de l'Eglise, etc. Ces thèmes, du plus haut intérêt pour les hommes de notre temps, croyants ou non, ne pourraient se traiter dans le même style que les précédents, mais sous la forme de « messages » lancés par l'Eglise à l'humanité qui vit et agit hors de son sein, messages qui donneraient une forte résonance aux principes propres de l'Eglise et puis, avec un certain souffle prophétique, feraient retentir, dans chaque secteur d'humanité pris en considération, l'appel à accueillir de façon nouvelle et sympathique la lumière et le salut dont l'Eglise catholique est seule la véritable source.

7. Le Concile devrait pour finir célébrer la communion des Saints (par une canonisation, par une cérémonie de propitiation) et il faudrait trouver un geste de charité (aumône, offrande pour les Missions, démarche de pardon, fondation, etc.) pour conclure par des bonnes actions toutes les bonnes paroles du Concile. L'établissement des Commissions postconci-

liaires devrait intervenir à bref délai, afin d'assurer l'exécution concrète des décrets et des bons propos issus du grand événement rénovateur.

Peut-être tout ceci est-il un fruit de l'imagination s'ajoutant à tous ceux qui foisonnent dans l'effervescence de cette saison spirituelle. Votre Eminence en jugera. La confidence que je lui en fais m'épargnera le remords d'être resté muet ; elle m'offre l'occasion de confirmer mes dispositions de dévouement à l'égard du Pape, de l'Eglise, du Concile. Et de vous baiser humblement les mains en me disant votre très dévoué serviteur.

† J.-B. Card. Montini, Archev.

Post-Scriptum

1. Le plan exposé ci-dessus et tracé de façon très sommaire ne prend pas en considération le contenu des schémas. Il y faudrait un autre examen, afin de voir ce qu'il faut ajouter ou retrancher ou modifier. Il s'agissait ici du projet idéal et de l'ordre à suivre dans la distribution des matières.

2. Suivant la suggestion de S.E. le Cardinal Suenens, on pourrait tirer les grandes articulations du plan des dernières paroles du Christ dans l'Evangile de saint Matthieu, 28,18-20 : « Data est mihi omnis potestas... etc. ».

J.-B. M.